

suggérée comme solution de rechange à une proposition du Canada qui voulait promouvoir l'exportation d'automobiles et de pièces aux États-Unis en supprimant les droits de douane. Les Américains ont fait remarquer que cette proposition ressemblait à une subvention à l'exportation et ferait l'objet de droits compensateurs; pourquoi ne pas, à la place, établir un mode de libre-échange entre les fabricants? Et c'est ainsi que le pacte de l'automobile est né, et il a donné d'excellents résultats pour notre commerce d'exportation et les sociétés concernées, particulièrement celles qui se trouvaient au Canada, et qui appartenaient toutes à des intérêts américains. Ce n'était pas vraiment un accord de libre-échange, bien entendu, parce que les consommateurs devaient encore payer des droits de douane sur l'importation d'automobiles des États-Unis. Mais les objectifs visés avaient été atteints.

Le pacte de l'automobile a tellement bien fonctionné que vers la fin des années 70 et au début des années 80, on a fait des efforts pour trouver d'autres industries offrant les mêmes possibilités d'appliquer une approche sectorielle au concept de libre-échange; mais on a cherché en vain. On n'a pu trouver une autre industrie ayant les caractéristiques particulières de celle de l'automobile, comme le fait d'appartenir entièrement à des intérêts américains.

Jusqu'aux années 70, il y avait une soi-disant « relation spéciale », jamais bien définie, entre le Canada et les États-Unis en matière économique. Elle était fondée sur le principe selon lequel nos économies étaient tellement entremêlées que les États-Unis ne pouvaient améliorer leur balance des paiements aux dépens du Canada. Toute tentative à cet effet aurait eu une incidence négative sur les exportations des États-Unis vers le Canada et sur le rendement du capital américain investi au Canada. Je me suis servi de cet argument à plusieurs occasions pour persuader les autorités américaines de modifier l'application de leurs politiques de manière à en exempter le Canada.

En 1971, le secrétaire d'État au Trésor des États-Unis a décidé, en dépit de nos protestations, de traiter le Canada comme les autres pays en imposant une taxe sur les importations du Canada pour des raisons de balance des paiements. La relation spéciale venait de prendre fin. Le gouvernement Trudeau a donc entrepris une révision fondamentale de notre politique à l'égard des États-Unis au terme de laquelle un document, que j'ai signé à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été publié; ce document a ensuite été appelé la Troisième option. Dans ce document, le Canada rejetait la continuation des politiques pragmatiques en vigueur; il rejetait un accord de libre-échange avec les États-Unis (aucun ministre ou sous-ministre n'appuyait cette option) et proposait une troisième option, à savoir: « Le Canada peut poursuivre une stratégie globale et à long terme visant à développer et à raffermir son économie et d'autres aspects de sa vie nationale et en même temps, réduire sa présente vulnérabilité ».

Vu que j'ai signé ce document, je ne suis peut-être pas un juge impartial de ses effets, mais je vais vous dire malgré tout ce que j'en pense. La publication de ce document a vraiment eu pour effet de confirmer la nécessité de soutenir nos institutions culturelles comme la société Radio-Canada et le Conseil des Arts, qui ont aidé à définir l'identité canadienne. Elle a été à la source d'un effort pour diversifier le